

Pour recevoir personnellement UCV-info, s'abonner ici.



Facture sociale: un accord entre l'UCV et le Canton

Les négociations entre l'UCV et le Conseil d'Etat ont abouti à un accord en août 2020 pour adapter le financement de la facture sociale, aujourd'hui appelée Participation à la cohésion sociale.

Durant près d'une année de négociations, de nombreuses solutions ont été analysées et l'Association de Communes Vaudoises a quitté les discussions au début de l'été. Finalement, l'UCV a pu défendre les intérêts de toutes les communes vaudoises avec des résultats significatifs. Prochainement, les discussions continueront à propos du futur système péréquatif.

L'accord négocié entre l'Etat et l'UCV est composé de trois éléments principaux :

- Un rééquilibrage progressif, puis pérenne, de CHF 150 mios à l'avantage des communes;
- Une feuille de route pour l'engagement de discussions sur les réformes de la péréquation intercommunale et le financement de la facture policière, ainsi que sur la guestion d'un mécanisme de maîtrise des finances communales ;
- Une reprise par l'Etat des charges des régions d'action sociale comprises aujourd'hui dans la participation à la cohésion sociale.

Un rééquilibrage progressif, puis pérenne

L'UCV a proposé de réduire progressivement la participation des communes à la cohésion sociale, mais sans mesure financière d'accompagnement comme une bascule d'impôt. Cette proposition a été entendue et les négociations ont permis d'aboutir aux solutions suivantes :

- Un rééquilibrage pérenne dès 2028 de CHF 150 mios annuel pour les communes, qui peut être accéléré pour 2026 déjà si les comptes de l'Etat sont positifs;
- Un rééquilibrage progressif entre 2021 et 2027, débutant avec 25 mios, afin de stabiliser rapidement la croissance de la participation à la cohésion sociale ;
- Ce rééquilibrage constitue une diminution de presque 20% de la facture actuelle pour les communes, baissant ainsi la proportion totale de 10%. En 2028, la part communale s'élèvera à 36,7% du total selon les estimations actuelles ;
- Le montant de CHF 150 mios net global est garanti pour les prochaines années, même si d'éventuels effets financiers sur la question de la réforme de la facture policière venaient à s'ajouter. En cas d'augmentation de celle-ci, le montant du rééquilibrage serait aussi augmenté afin d'assurer ce montant de CHF 150 mios;
- Le système actuel de répartition de l'augmentation de la participation à la cohésion sociale est maintenu, soit 1/3 pour les communes et 2/3 pour le canton. La proportion de la facture en main des communes va donc continuer à diminuer, pour atteindre le tiers du total.



Une feuille de route

Cet accord constitue également une feuille de route sur la question de la péréquation intercommunale, la facture policière et sur un mécanisme de maîtrise des finances communales.

Reprise de charges par l'Etat

La troisième composante de cet accord est la reprise de charges par l'Etat. Au lieu de diminuer le montant de la facture communale, des prestations actuellement comptabilisées dans cette facture seront sorties du périmètre partagé et assumées totalement par l'Etat.

L'objectif est d'apporter une meilleure cohérence dans les prestations délivrées par les régions d'action sociale. Celles qui proposent des prestations spécifiquement communales pourront continuer à le faire, aux mêmes conditions qu'actuellement. Pour accompagner cette réforme, les compétences du Conseil de politique sociale seront étendues.

Un accord satisfaisant pour les communes

Les propositions concrètes et la persévérance du Comité de l'UCV dans les négociations ont permis d'aboutir à des résultats significatifs à l'avantage de toutes les communes vaudoises.

Plus d'infos

Retrouvez sur ucv.ch/perequations nos vidéos et explications sur l'historique de ces discussions, les enjeux et le détail des solutions. Pour toute question, n'hésitez pas à contacter le Directeur de l'UCV, M. Gianni Saitta, au 078 640 16 12.

Transports publics scolaires : port du masque pour les enfants de plus de 12 ans

Suite à la communication de la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) durant les vacances scolaires pour informer les communes sur les conditions sanitaires de la rentrée des classes, l'UCV a pris contact avec le département afin d'aborder la question de la fourniture des masques. En effet, selon l'interprétation de l'État, les masques pour les élèves de plus de 12 ans empruntant les transports publics pour se rendre à l'école devraient être financés uniquement par les communes, sans distinction.

Or, l'UCV estime que si les transports scolaires sont de responsabilité communale, ce sont aux communes de prendre les mesures qu'elles jugent nécessaires en la matière. Sur cette base, l'association a demandé que la décision n°170 soit revue sur ce point. Malheureusement, la communication faite par la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) aux parents pour la rentrée scolaire ne va pas dans ce sens et demande aux « autorités scolaires communales » de fournir des masques aux parents qui en font la demande.

L'UCV déplore que le département édicte des mesures sur les compétences communales. Les communes (ou association de communes) devront alors prévoir des conditions sur la distribution de ces masques (élèves de plus de 12 ans, distance supérieure à 2.5 km de l'école, nombre de masque par jour, etc.). Un point de situation sera toutefois réalisé fin septembre avec le département pour évaluer la situation.



Fouilles archéologiques, une responsabilité cantonale

Le Conseil d'État a soumis au Grand Conseil un projet de loi sur la protection du patrimoine culturel immobilier (LPPCI). Ce projet ne reconnaît aucunement l'importance de l'activité archéologique dans la production de richesse patrimoniale et la connaissance historique. Contrairement aux législations des autres cantons romands, ce projet met à la charge des communes les coûts de sondages et de fouilles archéologiques. La subvention à hauteur de 15% proposée est insuffisante. L'UCV avait soulevé ce point parmi d'autres lors de la procédure de consultation des communes, fin 2019.

À l'heure de la discussion au Grand Conseil, l'UCV souhaite sensibiliser les communes et les député·es à cette question importante pour le patrimoine vaudois : une véritable responsabilité cantonale est demandée par une participation financière d'au moins 50% des frais de fouilles archéologiques préventives.

Lire l'argumentaire sur ucv.ch (page d'accueil, sous Actualités).



Assemblée générale de l'UCV, le 17 septembre à Savigny

Le Comité de l'UCV profitera de cette assemblée pour aborder l'accord sur la Participation à la cohésion sociale. Mme la Conseillère d'Etat Christelle Luisier Brodard sera présente pour transmettre le message du Canton. Cet événement n'est accessible que sur invitation pour les délégués de l'association, dès 18h30. Les mesures d'hygiène seront respectées et la salle aménagée d'après un plan de protection.

Deux nouveaux collaborateurs à l'UCV

Afin de répondre aux besoins des communes, l'UCV agrandit son équipe ! Dès septembre, Mme Alexane Dubois rejoindra l'UCV en tant que **Stagiaire en politiques énergétiques et climatiques** pour réaliser un état des lieux des pratiques communales. En octobre, c'est M. Robin Hottelier qui débutera ses fonctions **de Conseiller en aménagement du territoire** pour accompagner les communes dans ce domaine complexe et évolutif, mais aussi pour faire le lien avec le Canton.

Démission de la Présidente de l'AdCV

Le Comité de l'UCV a appris la démission de la Présidente de l'Association de Communes Vaudoises. Il regrettera Mme Byrne Garelli pour ses échanges constructifs, sa volonté de nouer le dialogue et d'apaiser les relations entre le canton et les communes, mais aussi entre les deux faîtières.



1

SEANCES D'INFORMATION

Cybersécurité et protection des données

- Cybersécurité : êtes-vous suffisamment protégés ? 3 septembre 19h Echallens
- Protection des données : une année charnière pour les communes 1er octobre 19h Echallens

Gratuit, inscription obligatoire sur www.ucv.ch/formations/soirees-dinformation



FORMATIONS

Prochaines formations de l'UCV

Les cours sont donnés en présentiel tout en respectant les mesures de distanciation sociale. Aperçu des prochaines formations données par l'UCV :

- Contrôle interne 18 septembre
- Rôles et responsabilités dans les communes 8 octobre et 5 novembre
- Aménagement du territoire 12 novembre

Tout le programme sur ucv.ch/formations

Tutoriels de formation

L'UCV vous propose des tutoriels vidéo de formation dans le domaine de la gestion communale. Déjà plusieurs sujets traités : la valeur du point d'impôt, le MCH2, l'indicateur du renouvellement de la dette et l'utilisation des réserves comptables.

A visionner sur ucv.ch/tuto